

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE PLAFONNEMENT DE REVALORISATION
DE LA VARIATION ANNUELLE DES INDICES LOCATIFS - (N° 1262)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° CE|12 de M. Martinet

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.